



**Monsieur Nicolas SARKOZY  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 PARIS**

Paris, le 15 décembre 2008

Monsieur le Président de la République,

Le 29 mars dernier, 35 000 personnes manifestaient dans les rues de Paris à l'appel de notre collectif « Ni pauvre, ni soumis » pour la création d'un revenu d'existence des personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie, quel que soit l'âge.

Pour répondre à cette forte demande, vous avez annoncé le 10 juin à l'occasion de la Conférence nationale du handicap plusieurs orientations et notamment :

- la revalorisation de l'AAH de 25 % d'ici 2012
- la suppression de la condition d'inactivité d'un an pour accéder à l'AAH pour les personnes ayant un taux d'invalidité compris entre 50 et 80 %
- un dispositif liant la demande d'AAH et l'accompagnement vers l'emploi de ceux qui peuvent travailler
- une simplification et une amélioration du cumul entre allocation et salaire

Tout en reconnaissant que ces décisions sont significatives, elles ne répondent pas à la demande permanente et vitale des personnes en situation de handicap et de leurs proches qui ont manifesté le 29 mars.

Tout d'abord, nous tenons à rappeler que la politique des ressources des personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante ne peut se réduire à une politique en faveur de l'emploi : une majorité des personnes que nous représentons dans le cadre de notre collectif ne pourront jamais (ou jamais plus) travailler !

Ensuite, les travaux annoncés par le gouvernement sur l'AAH ne prennent pas en compte nos principales demandes :

- La création d'un revenu d'existence égal au moins au montant du SMIC brut et indexé sur celui-ci, assorti de cotisations sociales et soumis à l'impôt, pour toutes les personnes incapables de travailler en raison de leur handicap

ou de leur maladie invalidante, quel que soit leur âge, qu'elles aient cotisé ou non.

La revalorisation de l'AAH de 25 % d'ici 2012 portera son montant seulement à 776 € alors que le montant du seuil de pauvreté est déjà aujourd'hui de 880 € (selon le calcul européen adopté par l'INSEE: 60% du revenu médian).

De plus, la non prise en compte des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers).

- L'harmonisation, en les améliorant, des différents régimes d'allocations et de pensions existants. Aujourd'hui, les travaux du gouvernement se limitent à l'AAH et n'englobent pas l'ensemble des pensions et rentes perçues par les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante. Nous tenons à vous rappeler que de nombreuses personnes en situation de handicap ou de maladie chronique sont titulaires de faibles pensions d'invalidité. Or pour ces dernières, tout comme pour l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité, vous n'avez pas évoqué de revalorisation similaire à l'AAH. A ce jour, pour mémoire, le montant minimum de la pension d'invalidité n'est que de 260,17 € / mois et l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité 372,95 € / mois.
- L'exonération des personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante de certaines taxes qui les pénalisent particulièrement et pèsent sur leurs ressources : les franchises médicales, le bonus malus sur les voitures particulières, ....

L'an passé, nous vous avons fait part de nos inquiétudes et de nos attentes. Aujourd'hui, la situation s'est encore aggravée. Vous avez perçu la principale préoccupation des Français les plus modestes sur leur pouvoir d'achat : les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante sont les premières concernées. Aujourd'hui, la crise financière et économique fragilise encore plus la situation précaire des personnes que nous représentons.

Le 10 juin dernier, vous avez donné raison à notre exigence. Plusieurs de vos ministres ont reconnu la légitimité de notre mobilisation pour une pleine participation sociale et citoyenneté de tous.

Nous défendons pour cela les valeurs de la solidarité : comment accepter dans notre pays que des centaines de milliers de personnes fragilisées par leur handicap ou leur maladie vivent sous le seuil de pauvreté dans l'indifférence la plus totale ?

La République française doit garantir à tous le droit de vivre dignement.

Représentant ces personnes les plus fragilisées, notre mouvement entend continuer à se mobiliser et exprimer publiquement nos préoccupations.

Aussi, nous espérons que vous serez attentif à notre mobilisation et nous nous permettons de solliciter auprès de vous un rendez-vous avec des représentants de notre collectif afin de vous faire part directement de l'expression des personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre haute considération.



***Pour le collectif « Ni pauvre, ni soumis »***  
**Jean-Marie BARBIER**

